

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 février 2026

PROJET DE LOI RELATIF À LA LUTTE CONTRE LES FRAUDES SOCIALES ET FISCALES
- (N° 2250)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

N° 242

AMENDEMENT

présenté par

Mme Lebon, M. Monnet, Mme Bourouaha, M. Brugerolles, M. Bénard, M. Castor,
Mme Faucillon, Mme K/Bidi, M. Lecoq, M. Maillot, M. Maurel, M. Nadeau, M. Peu,
Mme Reid Arbelot, M. Rimane et M. Tjibaou

ARTICLE 17 BIS

Après l'alinéa 5, insérer l'alinéa suivant :

« 3°*bis* Le II est abrogé ; ».**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à renforcer les sanctions contre la fraude au travail dissimulé en supprimant la possibilité d'une réduction de 10 points du taux de majoration appliqué aux cotisations sociales redressées par l'URSSAF.